

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

L'an deux mil vingt-trois le 12 avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

Date de la convocation : 31 mars 2023

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Erwan LE BLEVEC, Madame Ingrid MAGNARD et Monsieur Cédric CHABROUX

Absents : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Alain LE BLEVEC a été désigné secrétaire de séance.

7/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Section de fonctionnement :

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 344.723,00 €

Section d'investissement :

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes à 190.692,39 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal décident d'adopter le budget primitif 2023 tel que présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire,
Damien PRELY

Le secrétaire de séance

 



Acte publié le : 14/04/2023

Mode de publication : Site Internet www.chervenbertv.fr

Transmis au contrôle de légalité le : 13/04/2023